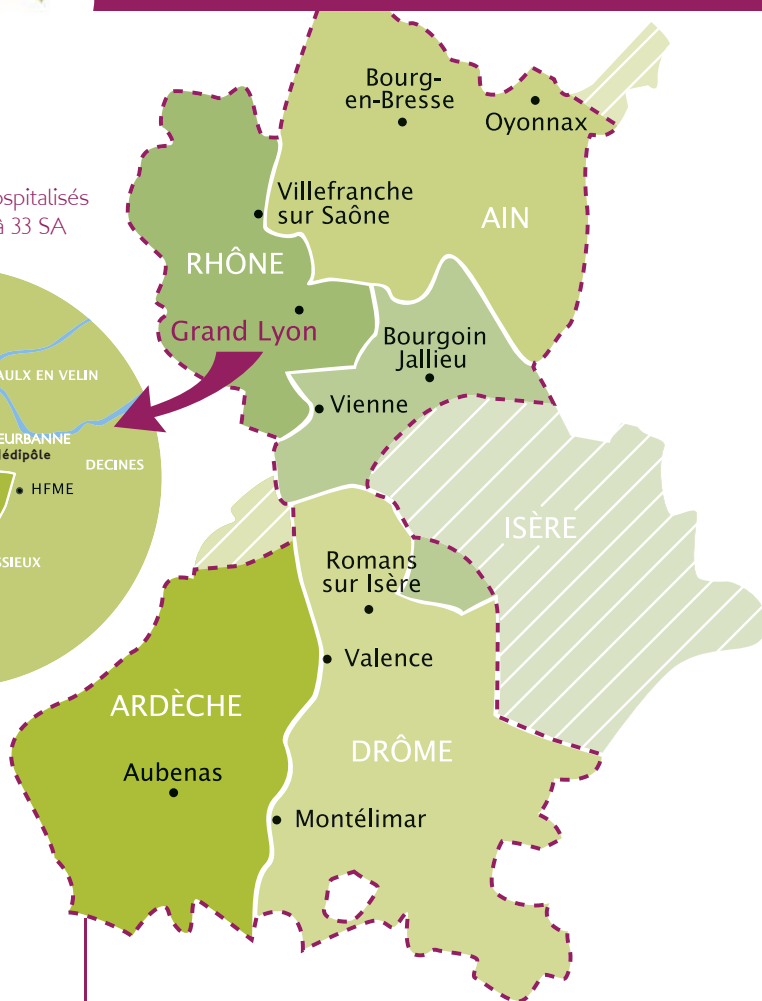
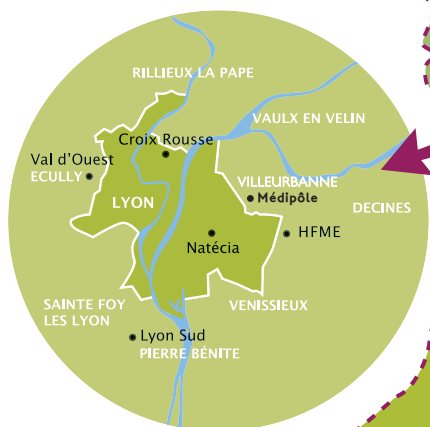




Les établissements du réseau Ecl'Aur

Chaque année, dans le périmètre du réseau :

- 43 200 naissances
- 8 % de nouveau-nés hospitalisés
- 1,4 % de prématurés < à 33 SA



Coordination du réseau Ecl'Aur

Hôpital de la Croix Rousse
103, Grande Rue de la Croix Rousse
69317 LYON CEDEX 04
Tél : 04 27 85 40 64 / 04 26 73 29 39 - Fax : 04 72 00 41 63
www.aurore-perinat.org
hcl.secretariat-eclaur@chu-lyon.fr

Ecl'Aur est financé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Autorisation CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) n° I378448 du 14 septembre 2009.

fait partie du réseau périnatal



Graphiste : Patricia Motte - Crédit photo : Fred LM - Chantais - vera_photo - Ekaterina Mondkova - Catherine Yeulet - Kati Molin - Lunamarina.

Nouveau-nés prématurés



Ecl'Aur :
Le réseau de santé qui accompagne le développement de l'enfant.



Ecl'Aur est destiné aux enfants hospitalisés à la naissance pour prématurité de moins de 33 SA ou autre problème spécifique.

Ecl'Aur est un réseau d'accompagnement, de dépistage et de coordination de la prise en charge, jusqu'à 7 ans de l'enfant.

Votre enfant a été hospitalisé à la naissance.

Il va bientôt rentrer à la maison. Sa prématurité ou sa pathologie néonatale peuvent avoir un retentissement au cours de ses premières années. Les études sur la prématurité ont montré que les difficultés éventuelles diminuent si un suivi systématique est instauré. Ecl'Aur met au service des familles un réseau de professionnels de santé : hospitaliers, libéraux et de PMI.

Adhérer à Ecl'Aur vous permettra d'être accompagnés après la sortie de néonatalogie par des professionnels qui s'engagent envers vous et votre enfant. Ils sont en mesure de vous rassurer et de vous orienter vers une prise en charge adaptée, si nécessaire.



Le réseau Ecl'Aur va suivre le développement de votre enfant jusqu'à ses 7 ans.

Votre enfant est concerné si :

- Vous habitez le Rhône, l'Ain, la Drôme, le nord-ouest de l'Isère ou l'est de l'Ardèche (voir carte au dos)
- Il est né avant 33 SA, il pèse moins de 1 500 g ou il présente un autre critère d'inclusion dans le réseau de suivi (pathologie néonatale neurologique, cardiaque...).

Votre enfant sera suivi par :

- Des médecins, adhérents au réseau, dénommés **Pilotes** : pédiatres hospitaliers, médecins libéraux et de PMI (pédiatres ou médecins généralistes). Ils sont formés pour examiner attentivement le développement de l'enfant lors de consultations spécifiques (voir calendrier). Ils coordonnent les soins et les recours aux différents professionnels de santé.
- Des **psychologues et neuropsychologues** adhérents du réseau qui vous proposeront un entretien à 6 mois, un test de développement à 2 ans et pour certains enfants des tests complémentaires à partir de 5 ans.
- Son médecin **traitant** le voit pour son suivi habituel (vaccins, croissance, maladies infantiles etc.), ce peut être le médecin Pilote libéral ou de PMI, ou un autre médecin de votre choix.

L'adhésion au réseau ne vous coûte rien.

Les consultations avec le **Pilote hospitalier** nécessitent le passage au bureau des entrées.

écl'aur



Fonctionnement pratique

- Le réseau Ecl'Aur vous est présenté durant l'hospitalisation de votre enfant. N'hésitez pas à poser des questions à l'équipe soignante.
- Au moment de la sortie de l'hôpital, **une pochette** vous est remise. Elle contient les documents nécessaires à l'inclusion et au suivi de votre enfant.
- Vous confirmez votre accord en signant la **fiche d'adhésion**.
- Le dossier de votre enfant est un dossier **informatisé** sur une plateforme de santé sécurisée. Seuls vous et les professionnels de santé qui suivent votre enfant y ont accès.
- Votre enfant sera suivi **en alternance** par un Pilote libéral ou de PMI et par un Pilote hospitalier. Dans certains cas le suivi peut-être tout hospitalier ou tout libéral/PMI. Vous pourrez choisir votre médecin Pilote libéral ou de PMI dans la **liste des adhérents**.
- Le bébévision est conseillé entre 9 et 15 mois (Rendez-vous à prendre par vous-même).

- Le suivi est organisé selon ce calendrier de consultations>
AC = Age Corrigé = âge de l'enfant s'il était né à terme (40 SA + 3j)



7 ans
Pilote hospitalier

6 ans
Pilote libéral (ou PMI)

5 ans
Pilote hospitalier

4 ans
Pilote libéral (ou PMI)

3 ans
Pilote libéral (ou PMI)

24 mois AC
Pilote hospitalier
24 mois
Psychologue

18 mois AC
Pilote libéral (ou PMI)

12 mois AC
Pilote libéral (ou PMI)

9 mois AC
Pilote hospitalier

Avant 6 mois
Psychologue

4 mois AC
Pilote libéral (ou PMI)

1 mois après la sortie
Pilote hospitalier